

CONSEIL MUNICIPAL

DU 24/02/2006

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire BLANC Freddy, GINI Patrick, JOUFFROY Catherine, SCHMIDT Francesca, Maires Adjoints COMOY René, GINDRE Nicolas, MICHAUD Sylvie, NEMBRINI Nathalie, ROLANDEZ Alain, GAUTHIER-CLERC Maurice
Absents excusés	GAGLIARDINI Joëlle qui donne procuration à SCHMIDT Francesca GROSTABUSSIAT Georgette qui donne procuration à PERRIN Raphaël COURVOISIER Monique qui donne procuration à PERRIN Raphaël GROSSIORD Suzanne qui donne procuration à JOUFFROY Catherine
Secrétaire de séance	SCHMIDT Francesca

M. PERRIN Raphaël donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 10/01/2006 qui est approuvé à l'unanimité.

A la demande de M. René COMOY, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Grippe aviaire

A la demande de M. Patrick GINI, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Détermination des dates d'inauguration des bâtiments

A la demande de M. Freddy BLANC, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Point sur le projet boulangerie

I. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. le Maire fait part des résultats de l'exercice 2006 à savoir :

Excédent de fonctionnement : 269 636.90€

Déficit d'investissement : 148 672€

Résultat de Clôture : 120 964.90E

Après avoir pris connaissance des restes à réaliser sur les projets en cours et après avoir étudié les premières simulations chiffrées, Le Conseil Municipal souhaite qu'il soit programmé au budget les dossiers suivants :

- Travaux de goudronnage
- Travaux cimetière
- Réfection du pont du Chapy
- Réfection du Presbytère pour implantation de la Bibliothèque

- Plate-Forme "fin du Pré"

Au niveau du projet du nouveau lotissement, les premiers chiffrages et esquisses ont été proposés par le Cabinet Michel. Après diverses remarques de la Commission Urbanisme, ledit cabinet doit fournir ses conclusions définitives sous quinzaine.

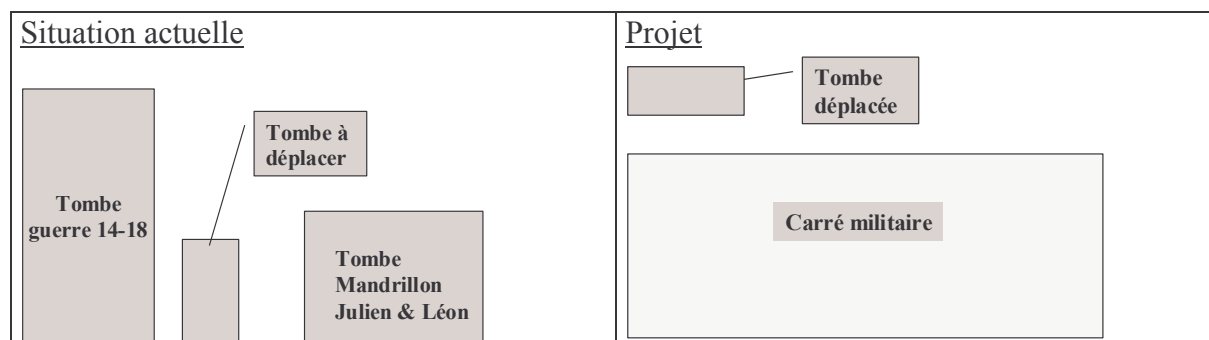
Concernant le projet de Boulangerie, le Conseil Municipal mandate Raphaël PERRIN et Patrick GINI pour rediscuter de la question avec M. et Mme Gaunet.

II. PROJET CARRE MILITAIRE AVEC LE SOUVENIR FRANCAIS

Considérant l'état des tombes de guerres au cimetière de Septmoncel, M. le Maire fait part des discussions qu'il a eu avec M. Cannet président du Souvenir Français concernant un projet de création d'un carré militaire.

M. le Maire présente :

- Les démarches (délibération d'intention, demande d'autorisation à M. le Sous Préfet, demande d'intervention du souvenir français)
- Le projet
- Les contraintes (déplacement avec exhumation d'une tombe privée enclavée dans la zone).



M. le Maire fait état des demandes de possibilités de subventions pouvant être accordées par le Département ou la Région.

Le Conseil Municipal est favorable à ce projet et demande à M. le Maire de faire le nécessaire auprès de la Commune des Molunes, de M. le Sous-Préfet, du Souvenir Français et du Département.

III. FACTURATION SCOLARISATION DES ENFANTS DES COMMUNES EXTERIEURES AU SIVOS

Suite à une rencontre avec les représentants du SIVOS des Moussières souhaitant une discussion concernant une révision des principes de tarifications de la scolarité des enfants de maternelle, et après discussions des éléments à prendre en considération, il est proposé un nouveau mode de calcul , à savoir:

- 80% du salaire de l'ATSEM (horaires hors ménage) au prorata du nombre d'enfants scolarisés
- Le coût des fournitures scolaires au prorata du nombre d'enfants scolarisés

Les charges fixes, qui incomberaient de toute façon à la Commune, sont dorénavant exclues de la facturation.

L'objet étant le maintien des effectifs de l'école, il paraît souhaitable de favoriser la scolarisation des enfants de 3 ans.

IV. POINT FONCTIONNEMENT CRECHE ET CLSH

M. le Maire présente le bilan financier de la crèche qui se résume comme suit :

	CLSH		Crèche		TOTAL	
	2003-2004	2005 (Sept-Dec)	2004	2005	2004	2005
Charges totales	34839.91 €	35956.08 €	104547.53 €	121220.94 €	139387.44 €	157177.02 €
Produits d'activité	17786.26 €	18535.82 €	89072.41 €	86395.15 €	106858.67 €	104930.97 €
Subvention exploitation		13760.51 €	7950.00 €	20239.49 €	7950.00 €	34000.00 €
Déficit à financer (commune)	17053.65 €	3690.75 €	7040.87 €	14266.72 €	24094.52 €	17957.47 €
Déficit total	17053.65 €	17451.26 €	14990.87 €	34506.21 €	32044.52 €	51957.47 €

Afin de bénéficier des remboursements d'une part des déficits par la CAF suite aux signatures des contrats "temps libre" et "petite enfance", le Conseil Municipal accepte de financer par anticipation sur le budget la somme de 17 957 euros.

Pour mémoire, le prévisionnel 2005 de déficit et de reversement par la CAF était de :

	CLSH	Crèche	Total
Déficit prévisionnel CAF pour une année complète	32 527.90 €	25 879.84 €	58 407.74 €
Remboursement CAF	18 150.57 €	14 440.95 €	32 591.52 €
Commune	14 377.33 €	11 438.89 €	25 816.22 €

Le déficit au niveau du CLSH s'explique par des charges de mise en place plus importantes que prévu.

L'évolution des charges au niveau de la crèche est due à des rattrapages de salaires (Primes d'ancienneté).

V. PROJET VIA FERRATA

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du compte-rendu du Conseil Communautaire du 25/01/06 traitant le point de « Via Ferrata » et leur refus pour le financement de la 2^{ème} étude sur la flore .

En outre, la Communauté de Communes du Val de Biemme maintient son souhait de participer à hauteur de 50% et de voir réaliser ses études.

Le Conseil Municipal décide de maintenir la décision prise lors de la dernière séance et d'envisager, en cas de résultats positifs de la première étude, de faire réaliser la seconde avec une participation à hauteur de 50%.

Le montant global de la première étude s'élève à 2750€ HT.

VI. COURRIERS DIVERS

1) COURRIER M. CEDRIC MERMET-MARECHAL

M. le Maire fait part du courrier de M. Cédric Mermet-Maréchal reçu le 23 février 2006, sollicitant un emploi d'été auprès de la collectivité.

Le Conseil Municipal prend acte de cette demande et donnera suite après élaboration du planning des travaux d'été.

2) COURRIER DE M. QUENTIN JEGOUSSO

M. le Maire fait part du courrier de M. Quentin Jegoussou ayant pour projet de former un groupe de musique et souhaitant la mise à disposition d'un local pour leurs répétitions.

Le Conseil Municipal n'est pas hostile à ce projet, mais ne peut répondre dans l'immédiat.

Il est proposé de contacter les différents groupes occupant les locaux du presbytère afin d'envisager un partage de ces derniers.

3) COURRIER DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

M. le Maire fait part du courrier du C.M.J sollicitant une subvention communale de 150€, afin de pouvoir mener à bien les projets définis antérieurement.

Le Conseil Municipal prend note de cette demande et étudiera la question au moment de l'élaboration du budget.

4) COURRIER DU COLLEGE DES ROUSSES

M. le Maire fait part du courrier de Mrs Beng et Genre, professeurs au Collège des Rousses sollicitant une aide financière pour l'organisation d'un voyage scolaire culturel en Angleterre.

Une élève de Septmoncel est concernée par ce séjour. Le Conseil Municipal est favorable à allouer une subvention qui sera définie lors du vote du budget primitif.

Par ailleurs, concernant ces demandes de plus en plus fréquentes, le Conseil Municipal souhaite définir une règle d'application lors de l'élaboration du budget.

5) COURRIER DU SYNDICAT MIXTE DU HAUT-JURA

M. le Maire fait part du courrier de M. Claude FORET, président du Syndicat Mixte du Haut-Jura informant que dans le cadre des activités du Cantou, il a été mis en place en collaboration avec le CPIE un projet « jardin » visant à réunir les résidents du Cantou et les enfants du CLSH.

Mme Francesca Schmidt propose de se rendre à Molinges où cette activité fonctionne.

Le Conseil Municipal étudiera la proposition lorsque les éléments auront été recueillis.

6) COURRIER DE DEMANDE DE LOCATION D'UN LOGEMENT A L'ECOLE

M. le Maire fait part d'un courrier en date du 14 février, d'une personne se portant candidate à la location de l'appartement situé au-dessus de l'école. Cette dernière propose de prendre en charge les travaux de rénovation en échange du maintien du loyer.

Après étude de cette demande, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe le montant du loyer mensuel à 300€ pour la location de cet appartement..

VII. QUESTIONS DIVERSES

1) GRIPPE AVIAIRE.

Afin de répondre à la demande de M. René Comoy concernant les mesures à prendre sur le sujet, M. le Maire fait part de la Circulaire Préfectorale n°5 du 27 janvier 2006, obligeant au confinement des volailles.

Conformément à la Circulaire Préfectorale n°20 du 21 février, la liste des propriétaires de volailles a été adressée à la Direction Départementale des Services Vétérinaires.

Par ailleurs, M. le Maire a publié toutes les informations relatives à ce sujet par voie d'affichage sur l'ensemble du territoire.

2) INAUGURATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Afin de répondre à la question de M. Patrick GINI, concernant les dates d'inauguration de la Maison Jeantet, la Maison de l'Enfance, et l'aménagement du site du Replan, M. le Maire envisage une « multi-inauguration », de manière à valoriser la commune par l'invitation de différentes personnalités.

M. le Maire propose de prendre contact avec les autorités, afin de prévoir les inaugurations fin mai début juin.

3) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. le Maire informe l'assemblée que lors de la réunion du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hautes-Combes du 25 janvier 2006, il a été voté à l'unanimité la modification des statuts en ajoutant la compétence « Organisation et gestion des activités et des animations culturelles et de loisirs pour les plus de 11ans ».

Pour que cette compétence soit opérationnelle, les Conseils Municipaux des communes adhérentes à la Communauté de Communes doivent se prononcer sur ce dossier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le principe de la modification des statuts de la Communauté de Communes des Hautes-Combes.

4) PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-JURA: PROGRAMMATION RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE BATI PUBLIC

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du dossier remis par M. Maurice Gauthier-Clerc, délégué au PNR, concernant la programmation de restauration du petit patrimoine bâti public pouvant prétendre à des aides.

M. le Maire propose à l'assemblée que le dossier soit étudié.

Séance levée à 0H45

Le Maire,

Raphaël PERRIN

Affiché le 03/03/2006